

DÉCISION MUNICIPALE

prise en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23
 du Code Général des Collectivités Territoriales

2022 – 88 : TARIFS DES ACTIVITES DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SEJOURS VACANCES D'ETE 2022

LE MAIRE DE LA VILLE DES HERBIERS

Vu les articles L. 2122-22 2° et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu la délibération n°6 du Conseil municipal du 25 mai 2020 modifiée donnant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire,
 Vu la décision municipale n°111 du 14 novembre 2019 instituant la régie de recettes de l'Accueil de loisirs,
 Vu l'arrêté municipal n°432 du 8 juin 2020 donnant subdélégation de fonctions et de signature à M. Christophe HOGARD, 1^{er} adjoint, chargé des finances,
 Considérant la nécessité de fixer un tarif pour les activités d'été de l'Accueil de Loisirs,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : Les tarifs des séjours organisés par l'Accueil de Loisirs pour l'été 2022 sont fixés ainsi qu'il suit :

Séjour GS-CP : 3 jours et 2 nuits, du lundi 11 au mercredi 13 juillet 2022, à la ferme du Marais Poitevin pour les 5/7ans :

Activités prévues : Nuits sous tente à la découverte de la ferme, découverte des petites bêtes et des plantes des marais, fabrication de bougie à la cire d'abeille, veillées,...

	Quotient					
	< 500	501 - 700	701 - 900	901 - 1100	1101 - 1300	> 1301
Herbretais	90,50 €	95,50 €	105,50 €	115,50 €	125,00 €	125,50 €
Non Herbretais	113,50 €	119,50 €	132,00 €	144,50 €	156,50 €	157,00 €

Séjour CE : 4 jours et 3 nuits, du lundi 18 au jeudi 21 juillet 2022, au centre équestre de Bressuire pour les 7/9 ans :

Activités prévues : Nuits en cop camp (hébergement en dur), activités équitation, visite du château de St Mesmin, veillées,...

	Quotient					
	< 500	501 - 700	701 - 900	901 - 1100	1101 - 1300	> 1301
Herbretais	145,50 €	150,50 €	160,50 €	170,50 €	175,50 €	180,50 €
Non Herbretais	182,00 €	188,50 €	201,00 €	213,50 €	219,50 €	226,00 €

Séjour CM : 5 jours et 4 nuits, du lundi 25 au vendredi 29 juillet 2022, au camping de la Joletière à Mervent pour les 9/11 ans :

Activités prévues : Nuit sous tente, activités kayak, visite de Natur'zoo avec activité nourrissage de certains animaux, piscine au camping, veillées,...

	Quotient					
	< 500	501 - 700	701 - 900	901 - 1100	1101 - 1300	> 1301
Herbretais	150,50 €	155,50 €	165,50 €	175,50 €	180,50 €	185,50 €
Non Herbretais	188,50 €	194,50 €	207,00 €	219,50 €	226,00 €	232,00 €

Envoyé en préfecture le 08/07/2022

Reçu en préfecture le 08/07/2022

Affiché le

SLOW

ID : 085-218501096-20220707-2022DEC88-AU

ARTICLE 2 : Aucune réduction n'est prévue pour ces activités. Les recettes seront perçues par le biais de la régie de recettes de l'Accueil de loisirs.

ARTICLE 3 : Mme la Directrice Générale des Services et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

LES HERBIERS, le 7 juillet 2022

Transmise en Préfecture le : 08 JUIL. 2022
Publiée le : 08/07/2022

Par délégation spéciale du Conseil municipal,
Pour le Maire empêché,
Christophe HOGARD, 1^{er} Adjoint



Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nantes – 6 allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex, dans un délai de **deux mois** à compter de la notification à l'intéressé(e). La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr